



**DEMANDE DE VERSEMENT D'AIDE FINANCIÈRE
AUX TRANSPORTS SCOLAIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA VALLÉE DU GAPEAU
NE CONCERNE PAS LES LYCÉENS
→ instructions au verso**

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Représentant légal de(s) l'élève(s) :

certifie avoir payé à la Région le PLEIN TARIF l'inscription aux transports de mon enfant ou mes enfants :

| NOM ET PRÉNOM DE L'ÉLÈVE | DATE DE NAISSANCE | ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ À LA RENTRÉE 2023 | CLASSE | STATION DE MONTÉE DU BUS (pour les élèves de Solliès-Toucas) | MONTANT PAYÉ EN € |
|--------------------------|-------------------|---|--------|--|-------------------|
| | | | | | |
| | | | | | |

demande le versement de 45 € (par enfant et pour 2 enfants au plus) pour la participation de la Communauté de Communes Vallée du Gapeau concernant le forfait scolaire annuel **2023/2024** (cf. instruction sur ccvg.fr).

→ Pour les familles nombreuses, à partir du 3^e enfant, la Région rembourse directement 45 € par enfant à partir de ce nombre.

Fait leà.....

Signature

Je joins à la présente demande :

- RIB
- reçu de 90 € / enfant délivré par la Région
- certificat de scolarité **2023/2024**
- justificatif de domicile

Cadre réservé à l'administration

| Visa Service transport « dossier complet éligible » | Signature Autorité territoriale « bon pour versement » | n° d'engagement |
|--|---|-----------------|
| Date : Signature : | Date : Signature : | |



Les transports scolaires

Les inscriptions et le paiement en ligne des usagers scolaires pour la rentrée 2023/2024 se font directement sur le site de la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur zou.maregionsud.fr. Les personnes n'ayant pas de matériel informatique permettant d'inscrire leur(s) enfant(s) pourront venir le faire à la CCVG sur un ordinateur prévu à cet effet.

Les tarifs votés par la Région pour la rentrée scolaire sont inchangés :

- plein tarif : 90 € par an par élève,
- demi-tarif : 45 € par an par élève pour les familles à quotient familial ≤ 710 € et sur remboursement pour toutes les familles nombreuses à partir du 3^e enfant*.

La CCVG maintient sa participation financière à hauteur de 50 % du plein tarif soit 45 € pour les élèves de maternelles, primaires et collèges **pour les familles jusqu'à 2 enfants ayant un quotient familial supérieur à 710 €.**

** pour les familles nombreuses, à partir du 3^{ème} enfant, la Région procède directement au remboursement de 45 € par enfant à partir de ce nombre.*

Les familles éligibles à l'aide financière de la CCVG doivent remplir la demande de versement d'aide (**au recto**) et la retourner accompagnée d'un RIB, du reçu de paiement, du certificat de scolarité de la rentrée 2023 et d'un justificatif de domicile :

- soit par courrier postal à la Communauté de Communes Vallée du Gapeau - 1193 avenue des Sénès 83210 Solliès-Pont
- soit par [courrier électronique](#)

